

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

302

N° /MEFB/DGI /DCDI

LETTRE CIRCULAIRE

A Messieurs les :

- Directeurs Départementaux ;
- Inspecteurs Divisionnaires

Objet : Taxe sur les transferts de fonds.

En application de l'Arrêté n° 1185/MEFB/CAB du 25 Février 2004 relatif à la taxe sur les transferts de fonds instituée par la Loi n°33-2003 du 30 Décembre 2003 portant Loi de Finances pour l'année 2004,

Il est porté à votre connaissance que cette taxe sera exigible le 15 Avril 2004 pour tous les prélèvements effectués à compter du 25 février 2004, date d'entrée en vigueur de l'arrêté sus-visé.

J'attache du prix à la stricte application de la présente lettre circulaire.

Fait à Brazzaville, le 30 MARS 2004

La Directrice Générale des Impôts,



Antoinette MATINGOU

Ampliations :

- MEFB 1
- DTEURS CENTRAUX .10
- COBAC 1
- UNICONGO 1
- UNOC 1
- ARCHIVES 2 /26